

COMMUNE DE SAINT
HILAIRE LA TREILLE
(HAUTE-VIENNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/054

Nombre de conseillers :

en exercice	10
présents	10
représentés	00
votants	10
Exprimés	10
Pour	09
Contre	00
Abstenu	01

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix-sept décembre,
le conseil municipal de la commune de St Hilaire la Treille
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Odile BERGER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05/12/25

Présents : MMES BERGER – DUBOIS MN - MM. DUCHIRON -
LETANG - MMES GENETEIX - PHILIPPON - MM. CAMUS -
CHAMBONNEAU - NADAUD – MME DUBOIS D.

Centrale Photovoltaïque avec activité agricole de Saint-Hilaire-la-Treille Délibération dans le cadre de l'instruction du projet.

M. Simon CAMUS a été élu secrétaire.

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal que la préfecture a sollicité l'avis du Conseil Municipal concernant le projet de centrale photovoltaïque avec activité agricole sur le territoire des communes de Saint-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize.

Cette demande d'avis intervient dans le cadre de la procédure d'instruction des permis de construire PC 087 149 22 B5238, PC 087 149 22 B5239, PC 087 149 22 B5240, PC 087 149 22 B5241, PC 087 149 22 B5242, PC 087 149 22 B5243, PC 087 149 22 B5244, PC 087 149 22 B5245, PC 087 149 22 B5246 déposés le 30 décembre 2022, ainsi que sur les compléments déposés le 17 octobre 2025.

Ce projet est développé par la société EDF power solutions France accompagné par le collectif d'agriculteurs Sol'Ouailles. Equilibré d'un point de vue environnemental, paysagé, territorial et agricole, il a vocation à produire une énergie bas carbone compétitive et à apporter un service à la filière ovine du département.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier de permis de construire et de ses compléments disponibles en mairie. Il a également été informé par EDF power solutions France à l'occasion de réunions d'informations pendant les phases de développement et d'instruction.

Après en avoir délibéré, par : **9 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstension**, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'implantation et à l'exploitation de la centrale photovoltaïque avec activité agricole sur le territoire des communes de Saint-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
O. BERGER

